

DISPOSITIF AIDE AUX VACANCES SOCIALES

NOTICE PARTENAIRE 2026

POURQUOI ?

Permettre le départ en vacances de familles nécessitant un accompagnement pour la réalisation de leur projet.

Ce dispositif est porté par les partenaires de l'action sociale de la CAF.

POUR QUI ?

Groupe de **3 à 10 familles** :

- Enfant à charge < 20 ans (21 ans pour les bénéficiaires du complément familial)
- **Quotient familial CAF ≤ 1 000€ en janvier 2026**
- Percevant des prestations de la Caf de l'Essonne en octobre 2025

Dispositifs AVF et AVS : non cumulables la même année civile

QUELLES ACTIVITÉS ?

Types de séjours :

-**Séjour collectif accompagné ou départ individuel**

-Pension complète ou demi-pension : 7 nuitées consécutives

-Location sans restauration : **7 à 14 nuitées**

-**Maximum de 10 familles par projet et par an.**

Préparation collective avec 4 réunions avant le départ.

Lieu du séjour :

Centres de vacances labellisés Vacaf AVS uniquement en France métropolitaine.

Plus d'informations : https://vacaf.org/vacances_famille/recherche_centre_avs

Période

-**Avril à décembre** (aucun départ sur le 1er trimestre).

-Départs uniquement **pendant les vacances scolaires** pour les enfants scolarisés.

QUEL FINANCEMENT ?

Type de séjour	1er séjour	2ème séjour
Location	90 %	60%
Pension complète	70 %	50 %

Famille monoparentale	1 500 €	1 000 €
Couple avec enfant(s)*	1 700 €	1 200 €

Majoration : +200 € par enfant à partir du 3e et pour les enfants bénéficiaires de l'AEEH

*Application des majorations uniquement sur les participants du séjour.

CALENDRIER

